

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 13/02/2024 à 9 H 26 heures

Observations de M⁽¹⁾

Sarrazin / Bardolnque (Ebaunq)^{Bas}

Nous concernons le projet qui se situe à la parcelle devant Bas Ebaunq (2-4 Ebaunq 12990 Cercoux).

des panneaux solaires de + de 3 Mètres seront installés sur la parcelle en face de même maison, pile en face

Nuisances: pollution visuelle

- vue de la Paignanque / les champs

- perte de la valeur de vente de la maison.

Nous demandons à ce que le projet de panneaux solaires change de parcelle

~~Bardolnque~~

M. SARRAZIN

Observations de Mme Jasicki - le 22 février 2024

Je ne suis pas d'accord pour que ce projet s'implante sur les 3 parcelles retenues par l'entreprise NEOEN

1 - La parcelle située en face des habitations à Bas Ebaunq :
• impacte visuellement les deux habitations construites en pleine nature. Il est inadmissible que des centrales photovoltaïques soient construites si proche des habitations. Une haie ne pourra pas assez vite (minimum 3,50m).

• cette zone est une zone de chasse pour les guépiers d'Europe, élanions blancs, faucons crécerelles.
On y trouve des sérapias (orchidées).

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

2- La parcelle située plus bas dans le prolongement du chemin rural d'Ebauxy (n° 749)

• Friche très riche en biodiversité (faune et flore). On y trouve de nombreux arbres fruitiers et autres espèces, ainsi qu'un couvert végétal dense propice au développement des espèces.

3- Beaucoup d'espèces sont impactées par le projet:

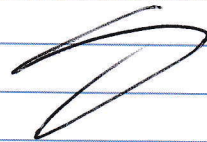
- guépiers, élanions, orobanches pourpres, œil du Christ...
- Beaucoup d'espèces réservées sont caractéristiques des espèces présentes dans les ZNIEFF.

4- Intérêt du projet agricole ?

Seulement 4,96 ha de terres en plus, ce qui représente à peine 25 T de foin par an alors qu'il en faudrait plus de 100 T pour les 32 bovins supplémentaires.

5- Pas de communication.

Les riverains de Flavé, d'Ebauxy ne sont absolument pas au courant.



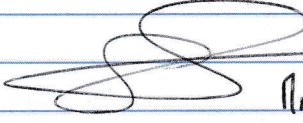
observations de REBENON - Sébastien le 22/02/2024
je m'oppose fortement à ce projet au vu de la proximité de nos habitations

- que fait-on aussi de la biodiversité ?
- pourquoi je n'ai jamais été informé de ce projet ?
- il y a beaucoup d'autres zones plus appropriées pour ce genre de projet

le 23/02/2024

Dans certains à nouveau le projet de Bloen,
Nous déplorons le manque de communication envers
les riverains concernés de Cercouse comme de la
Clotte.

Aucune réunion n'a été faite, ni est prévue.
Toutes les études de la flore et la faune ont
été faite en apparence, mais aucune sur le
bien être des Résidents (Riverains) à proximité
du projet.

~~Bachelard~~  Mr. SARRAZIN

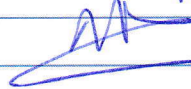
le 26/02/24 Nathali NUGNER habitante de la Clotte

Je ne suis pas d'accord avec ce projet de
culture solaire : cela artificialise des terres
agricoles, au profit d'une entreprise privée. Le
projet agricole associé semble tout à fait fumeux,
faire pâturer des bœufs sous des panneaux
photovoltaïques n'est certainement pas bénéfique
pour les animaux ni pour la qualité de pâturage.

Ces terres agricoles en fûche ou en pâturage
comportent une biodiversité riche que l'étude
d'impact ignore ou minimise.

De plus ce parc photovoltaïque est prévu à
proximité de 2 habitations : le cadre de vie
de ces riverains sera fortement dégradé.

Je ne suis pas contre l'implantation de panneaux
solaires mais pas m'importe où ni m'importe comment.



Le 26/02/24 BILLAUD Annie (habi-
tante de la commune de Clérac

Je n'ai plus assez de temps pour examiner
les documents, notamment l'étude d'impact

Je déposerai donc plus tard, mais j'ai pu d'ores et déjà dire que l'implantation de panneaux photovoltaïques, certes indispensables, devrait être privilégiée en priorité sur les toitures et les surfaces déjà stérilisées (parkings, toitures, friches industrielles etc...). D'autre part, la proximité immédiate avec les habitations (Bas Ebony) n'est pas admissible.

Je reviendrais donc pour un examen du dossier.

ARME

Revenue le 27 - Consultation étude d'impact pendant 2h30 = documents cartographiques presque illisibles -

ARME

Le 14/03/24 Nathali PULTNER

Est-il normal qu'il n'y ait pas eu de délibération du conseil municipal à propos de ce projet? J'ai consulté les PV disponibles des conseils municipaux et n'y ai trouvé aucun vote ni trace... De plus, il n'y a eu aucune information des habitants de la commune.

ARME

le 15/03/2024. Jacques HULMER habitant de La CLOTTE.

Pas d'accord avec ce projet privé qui artificialise des terres agricoles = ce n'est pas très judicieux d'implanter un parc photovoltaïque justement là, en compétition avec l'activité agricole alors que d'autres solutions ne manquent pas - toitures, parkings, friches industrielles - un tiers correct / qu'aucune réunion préalable avec les communes et les riverains n'ait été organisée - N'oublie pas de nous sa copie -

J. Hulmer

15 mars 2024 - Mme BILLAUD

Ce jour je dépose ma participation à l'enquête
publique sur 4 pages si jointes.

ABM

~~ABM~~

Le 15 mars 2024 Mme Jasicki

- Nous avons demandé à NEOEN et à M. Le Maire de La Clotte, le 7 mars, par écrit, s'ils qu'ils organisaient une réunion d'information publique, ils acceptent de nous rencontrer mais en petit comité.

La publicité n'est pas correctement faite, et lorsque nous demandons à ce que les riverains soient informés, et on nous propose une nouvelle fois des échanges informels et en petit comité (ci-joint les échanges mails).

→ Impact sur le cours d'eau du Lary → les pentes sont inclinées vers le Lary, situé à 750 m de l'AEI. Pollution du Lary par les nitrates (élevages bovins), pollution chimique (travaux, pendant l'exploitation de la centrale), pollution des engins.

- Impact sur les zones humides. L'entreprise dit qu'elles sont évitées, ou qu'il n'y en a pas. Cela est faux, des zones humides sont présentes, notamment en hiver et n'ont pas été recensées.

YJ

- L'entreprise NEDEN dit que les espèces protégées sont évitées → cette vision propose une vision morcelée de ce qu'est un espace naturel, notamment de type bocager et les interconnexions entre les différents espaces (boisements, zones humides, prairies, friches) ces connexions sont nécessaires à la biodiversité présente sur place.

- L'étude d'impact indique que la présence de la loutre d'Europe est impossible. Nous sommes à 750 m de Lary, où la loutre est présente. Des empreintes ^{de loutre d'Europe} (photos à l'appui) et épreintes (excréments) ont été repérés au niveau de la zone d'eau (étang) situé juste à côté de la parcelle située à Ebauvy. Nous demandons qu'une réelle étude soit faite, par une association, et non uniquement une étude bibliographique.

- C'est également le cas pour l'origan vulgaire, présent sur la parcelle d'Ebauvy, ainsi que des orchidées (*Serapias* sp.) à déterminer à la saison de floraison. Les espèces végétales n'ont pas été recensées sur la parcelle située à Ebauvy (en face des habitations)

- La parcelle située plus loin dans le chemin rural d'Ebauvy est une zone de biodiversité

importante (ronces, pruniers sauvages, ...) et les photos ne la montrent jamais (on ne voit que des photos de zones pâturées).

- Présence de crapauds calamites, protégés, sur la zone d'étude.

- Pression sur les ressources en eau locales.

Nettoyage des panneaux solaires nécessite selon NEOEN 11 à 17 m³ d'eau par an, prélevés dans le réseau d'eau potable ! C'est inadmissible dans le cadre actuel de sécheresse. Les panneaux étant situés à côté d'une carrière en activité, ils seront impactés par les poussières et devront être nettoyés.

- Aucune information des riverains, notamment sur la commune limitrophe de Cercoux.

- Les habitations, notamment celles d'Ébaury, sont fortement impactées. C'est d'autant plus inadmissible que ce sont des habitants de Cercoux, et que la publicité n'était pas faite sur la commune de Cercoux.


gn

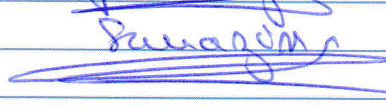
- Est-il normal que l'avis du maire de La Clotte, disponible sur le site de la préfecture et signé par M. le Maire, soit un document vierge ?

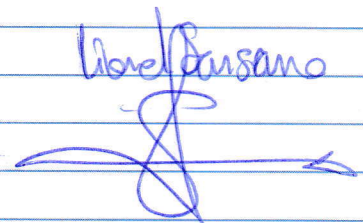
Rien n'est rempli pour l'entreprise (eau potable, voirie publique, chemin rural...) et M. le Maire a signé.

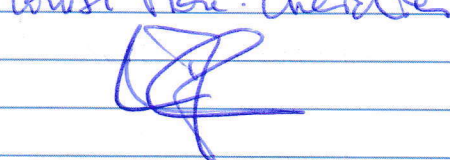
- Qu'en est-il du démantèlement ?

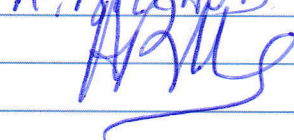
- Présence de guépiers d'Europe, Elanior Blanc, énormément d'espèces notées par la Grae. Qu'en adviendra-t-il ?


Jaschi


~~Paulo Paga~~
~~Sunagom~~


Uros Sansano


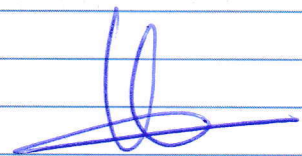
Louis Nou. Cherdre


A. BILBAUD


N. Nultin


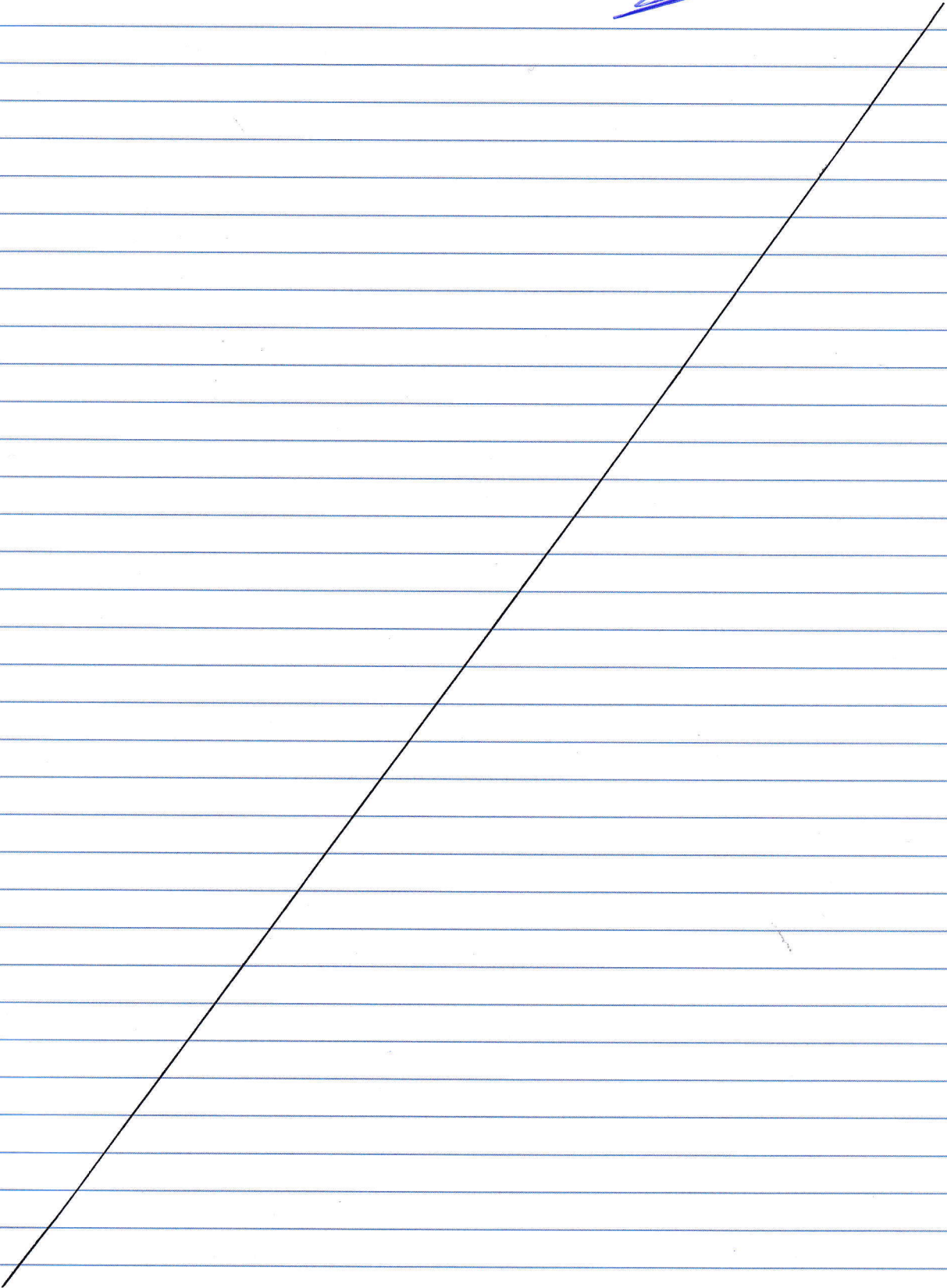
Ceci est un projet voyoux qui a été monté en sournois, sans concester et informer le public.

Jean MARC PARDO



Un projet horrible trop de perte autour immobilier
Car dévalorise les habitations les paysages
horrible si près des maisons.

~~autour~~



MP